



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

1324 - Rénovation et accroissement du parc privé

**Plan départemental de l'habitat - Aide à  
l'accession sociale à la propriété dans le  
cadre d'une opération de location-accession**

**Rapport n° CP/2015/401**

**Service gestionnaire :**

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

**Résumé :**

Le présent rapport concerne la demande d'aide financière présentée par un particulier au titre de l'accession sociale à la propriété, dans le cadre du dispositif de Prêt Social de Location-Accession sur le territoire Hors Eurométropole de Strasbourg.

Lors de sa réunion du 26 Mars 2012, le Conseil Départemental a décidé de maintenir un dispositif de soutien à l'accession sociale à la propriété reposant sur le PSLA (Prêt Social de Location-Accession).

S'agissant du PSLA, une subvention de 3 000 euros pour les ménages de 1 à 3 personnes et 4000 euros pour les autres ménages peut être accordée au locataire-accédant lorsque celui-ci fait valoir son droit d'option.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous soumettre la demande d'un particulier ayant bénéficié du dispositif du PSLA et dont le ménage se compose de 3 personnes.

Le montant des crédits de paiement à mobiliser en 2015 s'élèvent à 1 000 €.

Ces subventions émanent à l'AP ACCPROPAP 2015/1 « R 2015 Accession sociale à la propriété »

Montant de l'AP : 350 000,00 €

Montant disponible sur l'AP : 347 000,00 €

Crédits proposés : 1 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 1 000 € à l'accédant à la propriété figurant au tableau annexé à la présente délibération, dans le cadre du dispositif du Prêt Social de Location-Accession.*

*Elle approuve, par ailleurs, la convention-type d'attribution de subvention jointe en annexe à la délibération et autorise son président à signer cette convention, le moment venu.*

Strasbourg, le 27/08/15

Le Président,



Frédéric BIERRY